

# Les opposants à la Valleyre gagnent une belle victoire d'étape

**BISBILLE** - Le Tribunal fédéral vient de rejeter un recours de propriétaires qui contestaient la tenue d'une initiative visant à classer le Vallon de la Valleyre en tant que zone inconstructible. La balle est désormais dans le camp du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne.

«C'est un résultat qui nous enchante car il légitime notre action depuis le début. Nous sommes fiers d'avoir amené sur la place publique la question de la sururbanisation du Mont-sur-Lausanne et nous nous réjouissons le cas échéant de faire campagne pour présenter nos arguments». Co-président de l'Association MontAvenir, Stéphane Simon peut en effet avoir le sourire. Dans les prochains mois en effet, le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne devra se prononcer sur l'initiative intitulée «Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont», lancée par le collectif «La Valleyre en danger» qui regroupe associations, élus et citoyens de la commune.

## Recours et contre-recours

Lancée en décembre 2021, l'initiative avait en effet été invalidée par la Municipalité au motif qu'elle dérogeait au droit supérieur cantonal. Piqués au vif, les initiants, représentés par un certain Raphaël Mahaim, déposent aussitôt un recours auprès de la Cour administrative de droit public qui en décembre 2022, leur donne raison.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là: quatre propriétaires de la parcelle de la



Le Vallon de la Valleyre qu'une importante partie de la population souhaite sanctuariser. DR

Valleyre, membres du Syndicat d'Améliorations Foncières, décident à leur tour de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Raté puisque celui-ci leur donne tort dans un arrêt daté du 28 septembre dernier et récemment rendu public. Derrière la querelle juridique sur l'exercice des droits politiques qui vient donc d'être tranchée par le TF, se cache en réalité un âpre débat sur l'urbanisation qui agite le Mont-sur-Lausanne depuis plusieurs décennies. En 2006 en effet, le Conseil communal adoptait en bloc et sans véritable opposition un ensemble de plans de quartier (on dirait aujourd'hui plans d'affectation) destinés à densifier le territoire communal, dont celui de la Valleyre.

## Prise de conscience

Après moult péripéties et retards, certains plans ayant commencé à être concrétisés d'autres pas, la parcelle de la Valleyre qui doit accueillir 14

immeubles, ne fait aujourd'hui plus l'unanimité et suscite une intense mobilisation auprès de la population.

## Risques de clivage

«C'est quand des arbres ont commencé à être marqués, que la population a pris conscience du problème et à se rendre compte à quel point le projet allait mordre sur la périphérie pour faire place aux constructions» justifie Stéphane Simon. «D'une manière générale nous ne sommes pas contre le fait que l'on construise au Mont pour loger les gens, ajoute Brigitte Besson, conseillère communale et membre du comité d'initiative. Mais le Vallon de la Valleyre n'est pas un bon endroit pour bâtir, il est en pente c'est une zone tampon avec la forêt de Sauvabelin, avec une rivière juste à côté. Ce projet est un projet d'un autre temps». Autres temps, autres mœurs, autres actions. L'initiative qui demande que le périmètre entier du plan de la Valleyre soit classé en zone

inconstructible a réuni très rapidement 1458 signatures pour 916 requêtes et elle est désormais considérée comme valide. «Je comprends volontiers les craintes exprimées par les initiants, réagit Laurence Muller Achari, syndique du Mont-sur-Lausanne. Mais dès mon entrée en fonction au dicastère de l'urbanisme en 2019, nous avons travaillé à émettre des directives à l'intention des propriétaires pour que les plans de quartiers de l'époque soient réactualisés aux normes actuelles de mobilité et d'environnement. Il appartient donc désormais au Conseil communal, vraisemblablement au printemps prochain, de décider s'il y aura un vote populaire ou pas. Je crains juste que désormais la commune soit encore plus clivée sur ce sujet sans qu'il ait pu y avoir une véritable compréhension de tous les enjeux en termes d'aménagement du territoire». ■

Charaf Abdessemed